

## RUBRIQUE 2

(Séance du CA du 24 mars 2015)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS TENUE LE MARDI 24 FÉVRIER 2015, À 18 H 30, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

---

### Sont présents :

Francine Morin, préfet, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;  
Simon Lacombe, préfet suppléant, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;  
Claude Corbeil, Ville de Saint-Hyacinthe;  
Normand Corbeil, Municipalité de Saint-Simon;  
Yves Petit, Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;  
Raymonde Plamondon, Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

formant le quorum en conformité avec le Règlement numéro 08-263 constituant le comité administratif.

### Sont également présents :

Alain R. Roy, greffier;  
Gabriel Michaud, directeur général.

---

## ORDRE DU JOUR

- 1- Ordre du jour – Adoption;
  - 2- Séance ordinaire du 27 janvier 2015 – Procès-verbal – Approbation;
  - 3- Période de questions;
- 4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES**
- 4-1 Bordereau des comptes à payer numéro 01-02A (Administration générale), Partie 1, au 20 février 2015 – Approbation;
  - 4-2 Bordereau des comptes payés numéro 01-02 (Administration générale), Partie 1, au 20 février 2015 – Dépôt;
  - 4-3 Bordereau des comptes payés numéro 02-02 (Administration et évaluation), Partie 2, au 20 février 2015 – Dépôt;
  - 4-4 Bordereau des comptes payés numéro 03-02 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, au 20 février 2015 – Dépôt;
  - 4-5 Bordereau des comptes payés numéro 04-02 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, au 20 février 2015 – Dépôt;
  - 4-6 Bordereau des comptes payés numéro 08-02 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, au 20 février 2015 – Dépôt;
  - 4-7 Exercice financier 2014 – Réaffectations administratives – Dépôt;

**5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**

- 5-1 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 183-15 – Municipalité de La Présentation;

- 5-2 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 465-2014 – Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
- 5-3 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 350-35 – Ville de Saint-Hyacinthe;
- 5-4 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 86-97/61-15 – Municipalité de Saint-Liboire;

## 6 - ADMINISTRATION

- 6-1 Commission du développement économique et entrepreneurial – Politique de fonctionnement;
- 6-2 Développement local et régional et soutien à l'entrepreneuriat – Postes de professionnel – Nomination (document remis ultérieurement);
- 6-3 CLD Les Maskoutains – Mesure Soutien au travail autonome (STA) – Mandat temporaire;
- 6-4 Coopérative jeunesse de services (CJS) – Projet estival – Demande d'aide financière;
- 6-5 Commission permanente de la famille – Composition;
- 6-6 Siège social – Entretien ménager – Contrat – Renouvellement;
- 6-7 Assurances collectives – Auto-assurance invalidité de courte durée – Réévaluation;
- 6-8 Sûreté du Québec – Constats d'infraction municipaux – Impression – Autorisation;
- 6-9 Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) – Colloque printemps 2015 – Directeur général – Inscription – Autorisation;
- 6-10 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Congrès annuel 2015 – Directrice des finances et agente du personnel – Inscription – Autorisation;
- 6-11 Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) – Colloque 2015 – Directeur des services techniques – Inscription;
- 6-12 Vignettes de stationnement;
- 6-13 MRC de Beauce-Sartigan – Fonds de développement du territoire – Appui;
- 6-14 Municipalité de Saint-Bruno (comté Lac-Saint-Jean Est) – Adhésion à la Fédération québécoise des municipalités – Appui ;
- 6-15 Corporation de développement de la rivière Noire – Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de la Montérégie Est – Appui;
- 6-16 Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains – Gala Constellation du 21 mars 2015 - Inscriptions (ajout 24 fév.);
- 7- Clôture de la séance.

---

Madame le préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 18 h 30.

Point 1- **ORDRE DU JOUR – ADOPTION**

CA 15-02-18 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Point 2- **SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2015 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

CA 15-02-19 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 27 janvier 2015 et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Point 3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le comité administratif tient une période de questions, tel que prévu à l'ordre du jour. Aucune question adressée au comité.

**4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES**

Point 4-1 **BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 01-02A (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 20 FÉVRIER 2015 – APPROBATION**

CA 15-02-20 CONSIDÉRANT le bordereau des comptes à payer numéro 01-02A (Administration générale), Partie 1, au 20 février 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver les dépenses figurant au bordereau daté du 20 février 2015 déposé sous le numéro 01-02A, lequel totalise des dépenses au montant de 100 965,39 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 4-2 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 01-02 (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 20 FÉVRIER 2015 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 01-02 (Administration générale), Partie 1, daté au 20 février 2015, au montant de 164 614,15 \$, tel que soumis.

Point 4-3 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 02-02 (ADMINISTRATION ET ÉVALUATION), PARTIE 2, AU 20 FÉVRIER 2015 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 02-02 (Administration et évaluation), Partie 2, daté au 20 février 2015, au montant de 120 260,17 \$, tel que soumis.

Point 4-4 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 03-02 (POSTE DE POLICE (SECTEUR SAINTE-ROSALIE)), PARTIE 3, AU 20 FÉVRIER 2015 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 03-02 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, daté du 20 février 2015, au montant de 6 188,59 \$, tel que soumis.

Point 4-5 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 04-02 (TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL), PARTIE 4, AU 20 FÉVRIER 2015 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 04-02 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, daté du 20 février 2015, au montant de 92 660,93 \$, tel que soumis.

Point 4-6 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 08-02 (SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE), PARTIE 8, AU 20 FÉVRIER 2015 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 08-02 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, daté du 20 février 2015, au montant de 7 292,58 \$, tel que soumis.

Point 4-7 **EXERCICE FINANCIER 2014 – RÉAFFECTATIONS ADMINISTRATIVES – DÉPÔT**

Les membres du comité administratifs prennent connaissance des réaffectations administratives pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2014, préparé par le service comptable et daté du 3 février 2015.

## **5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**

Point 5-1 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 183-15 – MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

CA 15-02-21 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 3 février 2015, le conseil de la Municipalité de La Présentation a adopté le *Règlement modifiant le règlement numéro 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) abrogeant l'ensemble des interventions assujetties concernant la zone patrimoniale constituant le noyau villageois;*

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend de façon substantielle le projet de règlement soumis à la MRC et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 12 février 2015 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 18 février 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de :

DÉCLARER que le *Règlement modifiant le règlement numéro 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) abrogeant l'ensemble des interventions assujetties concernant la zone patrimoniale constituant le noyau villageois* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-2      **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 465-2014 – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT**

CA 15-02-22      CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 3 février 2015, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le *Règlement amendant le règlement de zonage concernant la mise à jour de dispositions diverses*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend de façon substantielle le projet de règlement soumis à la MRC et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 12 février 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité Aménagement et Environnement formulée lors de la réunion du 18 février 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de :

DÉCLARER que le *Règlement amendant le règlement de zonage concernant la mise à jour de dispositions diverses* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-3      **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 350-35 – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 15-02-23      CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 2 février 2015, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le *Règlement numéro 350-35 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend de façon substantielle le projet de règlement soumis à la MRC et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 13 janvier 2015 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 21 janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de :

DÉCLARER que le *Règlement numéro 350-35 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-4      **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE  
CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97/61-15 –  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

---

CA 15-02-24      CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 3 février 2015, le conseil de la Municipalité de Saint-Liboire a adopté le *Règlement amendant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone HC-5 à même une partie de la zone H-2*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend de façon substantielle le projet de règlement soumis à la MRC et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 9 décembre 2014 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 21 janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de :

DÉCLARER que le *Règlement amendant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone HC-5 à même une partie de la zone H-2* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

**6 - ADMINISTRATION**

Point 6-1      **COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET  
ENTREPRENEURIAL – POLITIQUE DE  
FONCTIONNEMENT**

---

CA 15-02-25      CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 11 février 2015, le conseil de la MRC des Maskoutains a confirmé son accord de principe pour la mise sur pied d'une commission consultative du développement économique et entrepreneurial ayant le mandat d'aviser, conseiller et formuler des recommandations au conseil des maires et de contribuer à l'élaboration et au suivi des stratégies en matière de développement, incluant l'économie sociale et incluant le plan d'action pour l'économie et l'emploi (PALÉE), tel qu'il appert de la résolution numéro 15-02-30;

CONSIDÉRANT le mandat confié au directeur général de préparer un projet de Politique de fonctionnement concernant les procédures et modalités relatives à la nomination des membres de la Commission du développement économique et entrepreneurial ainsi que ses règles de fonctionnement, tel qu'il appert de la résolution numéro 15-02-30;

CONSIDÉRANT le projet de Politique de fonctionnement de la Commission du développement économique et entrepreneurial, daté du 17 février 2015, présenté aux membres du comité administratif;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur général, daté du 18 février 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

D'APPROUVER la Politique de fonctionnement de la Commission du développement économique et entrepreneurial de la MRC des Maskoutains, datée du 17 février 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-2      **DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL ET SOUTIEN  
À L'ENTREPRENEURIAT – POSTES DE  
PROFESSIONNEL – NOMINATION**

---

CA 15-02-26      CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2014, le conseil de la MRC des Maskoutains a confirmé son orientation à l'effet de mettre en place un service dédié au développement local et régional et au soutien à l'entrepreneuriat, tel qu'il appert de la résolution numéro 14-12-303;

CONSIDÉRANT que, dans l'exercice de sa compétence, la MRC assurera ainsi une continuité des services d'accompagnement et de soutien technique ou financier actuellement offerts par le CLD;

CONSIDÉRANT, que lors de la séance du 11 février 2015, la MRC a précédé à la nomination du directeur associé au développement et au soutien à l'entrepreneuriat, en l'occurrence monsieur Charles Fillion, actuellement directeur général du CLD Les Maskoutains, tel qu'il appert de la résolution 15-02-32;

CONSIDÉRANT qu'il devient maintenant important que la MRC se prononce sur le rôle et le statut des professionnels actuellement à l'emploi du CLD Les Maskoutains, de manière à assurer cette continuité dans les services offerts à la population;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder par un maintien du lien d'emploi existant, de sorte que ce lien d'emploi se poursuivrait au sein de la MRC des Maskoutains, sans interruption, de manière à ce qu'il prenne effet dès que le nouveau service de la MRC débutera ses activités;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur général, daté du 23 février 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE PROCÉDER, dans le cadre de la mise sur pied du service de développement local et régional et de soutien à l'entrepreneuriat, aux nominations suivantes :

- 1)      Madame Karine Guilbeault, au poste de commissaire au développement économique, le tout selon les modalités et conditions prévues au document « Acceptation » signé le 20 février 2015;
- 2)      Monsieur Frédéric Corbeil, au poste de conseiller au financement, le tout selon les modalités et conditions prévues au document « Acceptation » signé le 20 février 2015;
- 3)      Madame Nathalie Delorme, au poste de conseillère au développement entrepreneurial et mentorat, le tout selon les modalités et conditions prévues au document « Acceptation » signé le 20 février 2015;
- 4)      Monsieur Steve Carrière, au poste d'agent de développement rural, le tout selon les modalités et conditions prévues au document « Acceptation » signé le 20 février 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-3      **CLD LES MASKOUTAINS – MESURE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA) – MANDAT TEMPORAIRE**

CA 15-02-27

CONSIDÉRANT que, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2000, le CLD Les Maskoutains a une entente avec Emploi-Québec relativement au programme Soutien au travail autonome (STA);

CONSIDÉRANT que cette mesure vise à fournir de l'aide sous forme d'encadrement, de conseils techniques et de soutien financier aux personnes admissibles afin qu'elles atteignent l'autonomie sur le marché du travail en créant ou en développant une entreprise;

CONSIDÉRANT que, en retour de la mise en place d'une ressource professionnelle responsable de l'application du programme dans la région, Emploi-Québec verse au CLD la somme de 37 440 \$;

CONSIDÉRANT que l'entente actuelle avec le CLD vient à échéance le 31 mars 2015 et qu'Emploi-Québec souhaite reconduire l'entente;

CONSIDÉRANT qu'en attendant la prise en charge des activités du CLD par la MRC, il est nécessaire de maintenir ce programme afin de ne pas pénaliser les bénéficiaires de ce programme;

CONSIDÉRANT que le CLD est disposé à maintenir ce service auprès de sa clientèle;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur associé au développement et au soutien à l'entrepreneuriat, daté du 19 février 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE DÉSIGNER le CLD Les Maskoutains pour poursuivre temporairement le mandat de la mesure Soutien au travailleur autonome (STA) avec Emploi-Québec, et ce, jusqu'au plus tard le 30 juin 2015; et

DE DÉCLARER que la MRC des Maskoutains favorise le maintien de cette mesure dans sa région et qu'elle souhaite ainsi signer l'entente avec Emploi-Québec pour sa mise en oeuvre et que, pour ce faire, elle désigne le préfet (ou, en son absence, le préfet suppléant) et le greffier (ou, en son absence, le directeur général) à signer tout document relié à ce dossier de manière à donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-4      **COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES (CJS) – PROJET ESTIVAL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CA 15-02-28

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière d'Espace Carrière / Carrefour jeunesse-emploi maskoutain pour le projet estival de Coopérative jeunesse de services (CJS);

CONSIDÉRANT que le projet d'éducation de la CJS vise à favoriser chez les jeunes une prise de conscience de leurs capacités à transformer leur milieu selon leurs besoins et leurs aspirations;

CONSIDÉRANT les effets du Pacte fiscal transitoire et des coupures budgétaires aux activités de développement local et régional et que, dans les circonstances, il n'est pas souhaitable, pour cette année, de donner suite à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE NE PAS DONNER suite à la demande d'aide financière de la Coopérative jeunesse de services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-5 **COMMISSION PERMANENTE DE LA FAMILLE –  
COMPOSITION**

---

CA 15-02-29 CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la composition de la Commission permanente de la famille;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE MODIFIER la composition de la Commission permanente de la famille par l'ajout d'un poste réservé à un représentant élu de la Ville de Saint-Hyacinthe, ville-centre de la MRC, et de confirmer la nomination de madame Johanne Delage à ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-6 **SIÈGE SOCIAL – ENTRETIEN MÉNAGER – CONTRAT –  
RENOUVELLEMENT**

---

CA 15-02-30 CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 14-02-41, adoptée par le comité administratif lors de la séance ordinaire du 25 février 2014, à l'effet d'octroyer le contrat d'entretien ménager du siège social de la MRC à monsieur Jacques Hébert, faisant affaire sous la raison sociale À votre service enr.;

CONSIDÉRANT que ledit contrat vient à échéance le 30 avril 2015;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise À votre service enr., datée du 23 janvier 2015;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la directrice des finances et agente du personnel, daté du 27 janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE RECONDUIRE le contrat relatif à l'entretien ménager du siège social de la MRC (conclu en 2004), pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 30 avril 2016, à l'entreprise À votre service enr., et ce, au prix mensuel 1 200 \$, plus les taxes applicables, établi conformément à la proposition datée du 23 janvier 2015;

D'OCTROYER le contrat d'entretien des escaliers extérieurs à l'entreprise À votre service enr., au prix de 15 \$, à chaque entretien, plus les taxes applicables, et ce, pour la période du 15 mai 2015 au 30 octobre 2015, conformément à ladite proposition; et

D'OCTROYER le contrat du grand ménage du siège social de la MRC (lavage des tapis, lavage des vitres intérieures, lavage des vitres extérieures au 1<sup>er</sup> étage et l'aile arrière, décapage, cirage des planchers et entretien de la salle des archives) les 16, 17 et 18 mai 2015, au montant total de 1 970 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise À votre service enr., le tout, selon la proposition précitée.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire intitulé ENTRETIEN MÉNAGER – SIÈGE SOCIAL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-7 **ASSURANCES COLLECTIVES – AUTO-ASSURANCE  
INVALIDITÉ DE COURTE DURÉE – RÉÉVALUATION**

CA 15-02-31 CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-03-68 adoptée par le conseil lors de sa séance ordinaire du 14 mars 2012, à l'effet de maintenir le programme d'invalidité de courte durée, tel qu'établi, et ce, pour une autre période de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de maintenir ce programme, vu les bénéfices escomptés;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la directrice des finances et agente du personnel, daté du 28 janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE MAINTENIR le programme d'invalidité de courte durée, tel qu'établi, et ce, pour une autre période de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017, et qu'une réévaluation soit faite au terme de ladite période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Point 6-8 **SÛRETÉ DU QUÉBEC – CONSTATS D'INFRACTION  
MUNICIPAUX – IMPRESSION – AUTORISATION**

CA 15-02-32 CONSIDÉRANT la demande d'impression de constats d'infraction faite par la Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Pixim Solutions inc., datée du 12 février 2015;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la directrice des finances et agente du personnel, daté du 19 février 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'impression de 10 000 constats d'infraction auprès de la compagnie Pixim Solutions inc., au coût de 817,15 \$ / 1 000, plus les taxes applicables, conformément à la soumission datée du 12 février 2015.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire intitulé FOURNITURES DE BUREAU – POLICE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-9 **ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ) – COLLOQUE PRINTEMPS 2015 – DIRECTEUR GÉNÉRAL – INSCRIPTION – AUTORISATION**

---

CA 15-02-33 CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) tiendra son colloque du printemps, les 22, 23 et 24 avril 2015, à Montréal;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur général, daté du 16 février 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription du directeur général, monsieur Gabriel Michaud, au colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui se tiendra les 22, 23 et 24 avril 2015, à Montréal, au coût d'inscription de 400 \$, avant taxes, et d'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation de pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, aux postes budgétaires intitulés CONGRÈS, COLLOQUES – ADM. GÉNÉRALE et FRAIS DE DÉPLACEMENT-ADM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-10 **ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – CONGRÈS ANNUEL 2015 – DIRECTRICE DES FINANCES ET AGENTE DU PERSONNEL – INSCRIPTION – AUTORISATION**

---

CA 15-02-34 CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tiendra son congrès annuel les 17, 18 et 19 juin 2015, à Québec;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la directrice des finances et agente du personnel, daté du 17 février 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de madame Josée Roy, directrice des finances et agente du personnel, au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra les 17, 18 et 19 juin 2015, à Québec, au coût d'inscription de 488 \$, plus les taxes applicables, et d'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, aux postes budgétaires intitulés CONGRÈS, COLLOQUES - ADM. GÉNÉRALE et FRAIS DE DÉPLACEMENT - ADM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-11 **ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC (AGRCQ) – COLLOQUE 2015 – DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES – INSCRIPTION**

CA 15-02-35 CONSIDÉRANT que l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) tiendra son colloque annuel 2014, les 31 mars, 1<sup>er</sup> et 2 avril 2015, à Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques, daté du 10 février 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de monsieur Patrick Bernard, directeur des services techniques, au colloque 2014 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) les 31 mars, 1<sup>er</sup> et 2 avril 2015, à Rivière-du-Loup, au coût d'inscription de 517,39 \$, taxes incluses, et d'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, aux postes budgétaires intitulés CONGRÈS, COLLOQUE - COURS D'EAU et DÉPLACEMENT - COURS D'EAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-12 **VIGNETTES DE STATIONNEMENT**

Les membres du comité administratif conviennent d'apporter ce point à l'ordre du jour et à la plénière de la séance du conseil du 11 mars 2015.

Point 6-13 **MRC DE BEAUCE-SARTIGAN – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – APPUI**

Copie de la résolution numéro 2015-01-011 de la MRC de Beauce-Sartigan est déposée pour appui afin de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que, dans le cadre de la mise en place du Fonds de développement du territoire, les mesures administratives liées à la Politique nationale de la ruralité demeurent. Les membres du comité administratif n'ont pas exprimé d'avis particulier sur cette question. La résolution sera déposée pour information aux membres du conseil.

Point 6-14 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO (COMTÉ LAC-SAINT-JEAN EST) – ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – APPUI**

Copie de la résolution numéro 260.12.14 de la Municipalité de Saint-Bruno (comté Lac-Saint-Jean Est) est déposée pour appui afin de dénoncer notamment le fait que le gouvernement du Québec sabre dans le financement du développement économique local, élimine un organisme essentiel de concertation régional qu'est la CRÉ du Saguenay-Lac-St-Jean et impose des réductions de 300 millions aux municipalités.

Les membres du comité administratif n'ont pas exprimé d'avis particulier sur cette question. La résolution sera déposée pour information aux membres du conseil.

Point 6-15 **CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE NOIRE – COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (CRRNT) DE LA MONTÉRÉGIE EST – APPUI**

Copie de la lettre de madame Laurise Dubé, présidente de la Corporation de développement de la rivière Noire, datée du 4 février 2015, est déposée pour appui au maintien de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de la Montérégie Est. Les membres du comité administratif n'ont pas exprimé d'avis particulier sur cette question. La lettre sera déposée pour information aux membres du conseil.

Point 6-16 **CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE LES MASKOUTAINS – GALA CONSTELLATION DU 21 MARS 2015 – INSCRIPTIONS**

CA 15-02-36 CONSIDÉRANT la tenue, le 21 mars 2015, du Gala Constellation 2015 organisé par la Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que la MRC soit présente au Gala Constellation 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de :

D'ACHETER le nombre de billets nécessaire pour occuper entièrement une table de 10 places, au coût unitaire de 150 \$, plus les taxes applicables, pour assister au Gala Constellation 2015 de la Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains qui se tiendra le samedi 21 mars 2015, au Pavillon La Coop, Espace Saint-Hyacinthe.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire intitulé FRAIS DE REPRÉSENTATION DES ÉLUS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

CA 15-02-37 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 20 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

---

Francine Morin, préfet

---

M<sup>e</sup> Alain R. Roy, greffier